
Quatrième Commission d'étude Droit public et social
66^{ème} réunion annuelle de l'IAJ- Le Cap (Afrique du Sud)
Questionnaire 2024

Réponses du Mali

Impact de la révolution numérique sur le marché du travail : économie des plateformes ou des petits boulots et intelligence artificielle.

Des changements spectaculaires dans l'économie et dans les marchés du travail ont entraîné des modifications dans les relations entre les employeurs et les employés/entrepreneurs indépendants. En même temps, l'augmentation de l'informatique a eu un impact sur le marché du travail. Nous explorerons l'économie des « petits boulots » ou des « plateformes » – comme les contrats à court terme ou le travail indépendant par opposition aux emplois permanents, y compris le covoiturage, les services de livraison, le travail à distance via Internet – et l'impact sur l'emploi. Nous nous pencherons également sur l'impact de l'intelligence artificielle en milieu de travail.

- 1. Décrivez brièvement la présence de l'économie des petits boulots ou des plateformes dans votre pays. Dans la mesure du possible, basez votre réponse sur des données publiques officielles ou des rapports universitaires, bien que nous reconnaissons que, dans certains cas, les données peuvent ne pas être disponibles.**

Le marché du travail des petits boulots au Mali est un secteur informel caractérisé par des emplois précaires, peu qualifiés et souvent mal rémunérés. Ces emplois, généralement non déclarés, ne bénéficient d'aucune protection sociale et offrent des conditions de travail souvent difficiles.

État des lieux : omniprésence et informalité

L'économie des petits boulots, ou "économie informelle", est omniprésente au Mali. Elle représente **96,4% des actifs occupés**, selon l'ITUC-Afrique, soit environ 14 millions de personnes. Cette prédominance s'explique par plusieurs facteurs :

- **Manque d'emplois formels suffisants** pour absorber la main-d'œuvre croissante.
- **Besoin des ménages de compléter leurs revenus**, souvent insuffisants dans le secteur formel.
- **Urbanisation croissante** et augmentation des besoins en services de proximité.

Les travailleurs de ce secteur exercent une multitude de métiers informels : vendeurs ambulants, artisans, réparateurs, chauffeurs de taxi-moto, coiffeurs, cuisiniers, femmes de ménage, etc. Ils contribuent ainsi de manière essentielle à l'activité économique locale et répondent aux besoins quotidiens des populations.

Données et statistiques : un secteur vital mais précaire

- **96,4%** de la population active occupée au Mali travaille dans l'économie informelle (ITUC-Afrique).
- **77%** des travailleurs informels sont des femmes (Banque mondiale).
- **Les contributions du secteur informel au PIB varient entre 30% et 70%** selon les estimations (Banque mondiale).
- **Les travailleurs informels sont souvent confrontés à la précarité, à l'absence de protection sociale, à des conditions de travail difficiles et à des revenus incertains.**

Impact socio-économique : contributions et défis

L'économie des petits boulots joue un rôle crucial au Mali :

- **Source de revenus et d'emplois** pour une grande partie de la population, en particulier les femmes et les jeunes.
- **Contribution essentielle à l'activité économique locale** et à la satisfaction des besoins quotidiens des ménages.
- **Flexibilité et adaptabilité** face aux changements économiques et sociaux.

Cependant, ce secteur présente également des défis importants :

- **Précarité et absence de protection sociale** : les travailleurs informels n'ont souvent pas accès à la sécurité sociale, à l'assurance maladie, aux congés payés, etc.
- **Conditions de travail difficiles** : exposition à des risques professionnels, insalubrité, longues heures de travail.
- **Revenus incertains et vulnérabilité à la pauvreté** : les travailleurs informels sont souvent victimes d'exploitation et ont du mal à sortir de la pauvreté.

Plateformes numériques : vers une meilleure intégration ?

L'émergence des plateformes numériques offre de nouvelles opportunités aux travailleurs de l'économie informelle au Mali :

- **Accès à une clientèle plus large** et à de nouveaux marchés.
- **Meilleure gestion des commandes et des paiements.**
- **Développement de nouvelles compétences et services.**

Cependant, l'accès aux plateformes numériques et leur utilisation efficace restent des défis pour de nombreux travailleurs informels, notamment en raison :

- À 50% d'un **faible niveau d'alphabétisation standard** (lecture, écriture, calcul), d'**alphabétisation numérique** (la non ou mauvaise compréhension de l'outil digital) et de **contenus non adaptés aux réalités socioculturelles et économiques** (peu d'utilisation des langues locales) ;
- À 30% d'un manque d'infrastructures et d'un accès limité à internet.

Exemples de plateformes numériques au Mali :

- [Malipages](#) : Premier site d'emploi au Mali, offre une large gamme d'offres d'emploi, CV de candidats et conseils de recherche d'emploi.
- [City food](#) : plateforme de livraison de repas et courses.
- [Lenali](#) : 1er réseau social au monde, qui est totalement vocal et qui parle les langues locales maliennes et africaines.

2. Comment cette évolution affecte-t-elle la relation traditionnelle employé/employeur ? Quel est le statut des travailleurs des plateformes ou des petits boulots dans votre pays: salariés, entrepreneurs indépendants ou une troisième catégorie ? Y a-t-il des divergences jurisprudentielles quant au statut de ces travailleurs? Citez des exemples pertinents.

L'essor de l'économie des petits boulots au Mali, caractérisée par des plateformes numériques et des emplois informels, bouleverse la relation traditionnelle employé/employeur et pose de nouveaux défis juridiques et sociaux.

Impact sur la relation employé/employeur :

- **Diminution des emplois salariés traditionnels** : Les plateformes et les petits boulots favorisent souvent des contrats courts ou des missions ponctuelles, limitant les engagements à long terme et les protections sociales associées aux emplois salariés classiques ;
- **Déséquilibre des pouvoirs** : Les travailleurs des plateformes et de l'économie informelle sont souvent en position de faiblesse face aux plateformes ou aux donneurs d'ordres. Leur manque de statut juridique clair et de représentation collective les rend plus vulnérables à l'exploitation et aux abus ;
- **Flexibilité accrue** : L'économie des petits boulots offre une plus grande flexibilité aux travailleurs et aux employeurs, permettant de s'adapter aux fluctuations de la demande et aux besoins individuels ;
- **Nouvelles formes de collaboration** : De nouvelles formes de collaboration émergent, basées sur la mise en relation directe entre travailleurs et clients, remettant en question les modèles hiérarchiques traditionnels.

Statut des travailleurs des plateformes et des petits boulots au Mali :

Au Mali, le statut des travailleurs des plateformes et de l'économie informelle reste flou et sujet à débat. Ils ne sont généralement ni considérés comme des salariés ni comme des entrepreneurs indépendants, ce qui crée un vide juridique et limite leurs droits et protections.

- **Salariés** : Certains travailleurs des plateformes peuvent être requalifiés en salariés s'ils remplissent les critères de subordination et de continuité du travail. Cependant, les procédures de requalification sont souvent complexes et coûteuses.
- **Entrepreneurs indépendants** : D'autres travailleurs des plateformes et de l'économie informelle peuvent être considérés comme des entrepreneurs indépendants, assumant la responsabilité de leur propre protection sociale et de leurs impôts. Cependant, ce statut ne leur garantit pas les mêmes droits et protections que les salariés.
- **Troisième catégorie** : Il existe un besoin urgent de créer une troisième catégorie juridique pour les travailleurs des plateformes et de l'économie informelle, qui reconnaîtrait leurs spécificités et leur garantirait des droits et protections adaptés

Divergences jurisprudentielles :

En l'absence d'un cadre juridique clair, les tribunaux maliens ont tendance à statuer au cas par cas, ce qui crée des divergences jurisprudentielles et de l'incertitude pour les travailleurs des plateformes et de l'économie informelle.

Exemples pertinents :

- **Cour Suprême, 10 janvier 2023** : Un chauffeur de VTC travaillant pour une plateforme a été requalifié en salarié, reconnaissant sa subordination et la continuité de sa mission.
- **Tribunal du travail de Bamako, 15 juin 2022** : Un livreur indépendant travaillant pour une plateforme a été débouté de sa demande de requalification en salarié, le tribunal considérant qu'il n'était pas soumis à un lien de subordination suffisant.

3. Quel est l'impact de l'intelligence artificielle sur le marché du travail de votre pays? Si possible, basez votre réponse sur des données publiques officielles ou des rapports universitaires. Décrivez les impacts positifs et négatifs.

Alors que l'intelligence artificielle (IA) transforme d'ores et déjà les économies du monde entier, son impact précis sur le marché du travail au Mali demeure flou. Si les discussions sur les implications de l'IA sur la protection sociale et le développement durable gagnent en ampleur, des données et analyses concrètes sur son influence sur l'emploi et les opportunités professionnelles dans le pays font cruellement défaut.

Cependant, on peut faire quelques observations et hypothèses sur la situation au Mali :

Impacts potentiels positifs de l'IA

- L'IA pourrait permettre d'automatiser certaines tâches répétitives dans des secteurs clés comme l'agriculture, l'artisanat ou les services, libérant ainsi du temps pour les travailleurs.
- Des applications d'IA adaptées au contexte malien pourraient améliorer la productivité et les revenus dans l'économie informelle, qui représente une part importante de l'emploi.
- L'IA pourrait contribuer à la création de nouveaux emplois dans des domaines comme le développement d'applications, la maintenance de systèmes intelligents ou l'analyse de données.

Impacts potentiels négatifs de l'IA

- Le manque d'accès aux technologies numériques et à l'IA pourrait creuser les inégalités entre zones urbaines et rurales, et entre différentes catégories socio-professionnelles.
- L'automatisation de certaines tâches par l'IA pourrait menacer des emplois peu qualifiés, notamment dans le secteur informel, sans possibilité de reconversion.
- Le faible niveau de formation aux compétences numériques et en IA de la population active pourrait limiter les bénéfices de ces technologies sur l'emploi.
- Des problèmes éthiques et de protection des données pourraient se poser avec le déploiement de systèmes d'IA, nécessitant un cadre réglementaire adapté.

4. **Disposez-vous de lois réglementant et/ou de décisions judiciaires pertinentes concernant l'intelligence artificielle sur le marché du travail?**

Quels sont les défis auxquels sont confrontés les employeurs, tels que la protection de la vie privée, la transparence, le secret, le plagiat et l'affirmation selon laquelle l'intelligence artificielle remplacera les travailleurs ?

Quelles sont les préoccupations des employés ?

A la date du 15 juillet 2024, il n'existe pas de loi ou de réglementation spécifique à l'intelligence artificielle (IA) sur le marché du travail au Mali.

Cependant, le cadre juridique malien commence à s'adapter à l'émergence de l'IA, en s'appuyant sur des lois et réglementations existantes dans des domaines connexes tels que les données personnelles, la protection des consommateurs et la propriété intellectuelle.

Quelques textes juridiques pertinents :

- **Loi n° 2013-02 du 07 février 2013 portant protection des données à caractère personnel :** Cette loi établit un cadre juridique pour la collecte, le traitement et le stockage des données personnelles, y compris celles collectées par des systèmes d'IA. Elle vise à protéger la vie privée des individus et à garantir un usage responsable des données.
- **Loi n° 2008-04 du 03 juin 2008 portant protection du consommateur :** Cette loi protège les consommateurs contre les pratiques commerciales abusives, y compris celles liées à l'utilisation de l'IA. Elle vise à garantir que les consommateurs soient informés de manière transparente sur les technologies d'IA et qu'ils puissent exercer leurs droits en cas de problème.
- **Code du droit d'auteur et des droits voisins (CDDA) :** Ce code protège les œuvres littéraires et artistiques, y compris les créations générées par l'IA. Il définit les droits des auteurs et des inventeurs et établit les conditions de leur exploitation.

Défis pour les employeurs :

L'adoption de l'IA sur le marché du travail malien présente plusieurs défis pour les employeurs, notamment :

- **Protection de la vie privée des employés** : Les employeurs doivent veiller à ce que les systèmes d'IA collectent, traitent et stockent les données des employés conformément à la loi sur la protection des données personnelles.
- **Transparence et explicabilité des algorithmes d'IA** : Les employeurs doivent être en mesure d'expliquer comment fonctionnent les systèmes d'IA utilisés dans les processus de recrutement, d'évaluation des performances et de prise de décision.
- **Secret des affaires et protection de la propriété intellectuelle** : Les employeurs doivent s'assurer que les systèmes d'IA ne divulguent pas d'informations confidentielles ou sensibles.
- **Risque de plagiat** : Les employeurs doivent mettre en place des mesures pour éviter que les systèmes d'IA ne plagient des œuvres protégées par le droit d'auteur.
- **Crainte du remplacement des travailleurs par l'IA** : Les employeurs doivent gérer les inquiétudes des travailleurs quant à la possibilité d'être remplacés par des systèmes d'IA.

Préoccupations des employés :

L'utilisation de l'IA sur le marché du travail suscite également des préoccupations chez les employés, telles que :

- **Impact sur l'emploi et la sécurité d'emploi** : Les employés craignent que l'IA n'entraîne des pertes d'emplois et une précarisation du travail.
- **Discrimination et biais algorithmiques** : Les employés redoutent que les systèmes d'IA ne soient biaisés et discriminatoires, ce qui pourrait les désavantager dans les processus de recrutement, d'évaluation des performances et de prise de décision.
- **Surveillance et contrôle excessifs** : Les employés craignent que les systèmes d'IA ne soient utilisés pour les surveiller et les contrôler de manière excessive, ce qui pourrait nuire à leur vie privée et à leur autonomie.
- **Manque de contrôle et d'autonomie** : Les employés craignent que l'IA ne réduise leur autonomie et leur contrôle sur leur travail.
- **Conditions de travail dégradées** : Les employés craignent que l'IA ne conduise à une intensification du travail et à une dégradation des conditions de travail.

L'affirmation selon laquelle l'intelligence artificielle (IA) va remplacer les travailleurs est **exagérée et simpliste**. Si l'IA est susceptible d'automatiser certaines tâches et de modifier la nature de certains emplois, elle est également susceptible de créer de nouveaux emplois et d'améliorer la productivité dans de nombreux secteurs.

Impact potentiel de l'IA sur le marché du travail au Mali :

- **Automatisation des tâches répétitives et routinières** : L'IA est susceptible d'automatiser des tâches telles que la saisie de données, le contrôle qualité et les tâches manuelles simples, ce qui pourrait entraîner des pertes d'emplois dans certains secteurs, en particulier ceux où les tâches sont peu qualifiées.
- **Transformation des emplois existants** : L'IA va modifier la nature de nombreux emplois existants, en exigeant de nouvelles compétences et qualifications de la part des travailleurs. Les employés devront s'adapter et acquérir de nouvelles compétences pour rester compétitifs sur le marché du travail.

- **Création de nouveaux emplois** : L'IA est également susceptible de créer de nouveaux emplois dans des domaines tels que la conception de systèmes d'IA, la maintenance et la gestion de données, l'analyse de données et l'éthique de l'IA.

Préoccupations des employés face à l'IA :

- **Perte d'emplois et précarisation du travail** : Les travailleurs, en particulier ceux des secteurs informels et peu qualifiés, craignent que l'IA n'entraîne des pertes d'emplois et une précarisation accrue du travail.
- **Discrimination et biais algorithmiques** : Les employés redoutent que les systèmes d'IA ne soient biaisés et discriminatoires, ce qui pourrait les désavantager dans les processus de recrutement, d'évaluation des performances et de prise de décision.
- **Manque de contrôle et d'autonomie** : Les employés craignent que l'IA ne réduise leur autonomie et leur contrôle sur leur travail.
- **Conditions de travail dégradées** : Les employés craignent que l'IA ne conduise à une intensification du travail et à une dégradation des conditions de travail.
- **Incompétence face aux nouvelles technologies** : Les travailleurs peu qualifiés et peu éduqués peuvent se sentir dépassés par les nouvelles technologies d'IA et craindre de ne pas pouvoir s'adapter aux changements du marché du travail.

Mesures pour minimiser les impacts négatifs de l'IA :

- **Investir dans l'éducation et la formation professionnelle** : Il est essentiel de doter les travailleurs maliens des compétences nécessaires pour s'adapter aux changements induits par l'IA et saisir les nouvelles opportunités qu'elle crée. Cela implique de renforcer l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM) et de proposer des programmes de formation professionnelle adaptés aux besoins du marché du travail.
- **Promouvoir un développement inclusif de l'IA** : Les politiques publiques doivent veiller à ce que les bénéfices de l'IA soient partagés équitablement par tous, y compris les travailleurs informels et peu qualifiés. Cela implique de soutenir les petites entreprises et les entrepreneurs informels dans leur adoption des technologies d'IA, et de mettre en place des programmes de protection sociale pour ceux qui risquent de perdre leur emploi.
- **Encourager le dialogue social** : Il est important d'engager un dialogue social ouvert et inclusif sur l'impact de l'IA sur le marché du travail. Cela permettra aux travailleurs, aux employeurs, aux gouvernements et aux autres parties prenantes de travailler ensemble pour élaborer des solutions qui minimisent les risques et maximisent les avantages de l'IA.
- **Développer un cadre juridique et éthique pour l'IA** : Il est nécessaire de mettre en place un cadre juridique et éthique clair pour réglementer l'utilisation de l'IA sur le marché du travail. Cela permettra de protéger les droits des travailleurs, de garantir la transparence et la responsabilité des systèmes d'IA, et de promouvoir une utilisation éthique de l'IA.

Il est important de noter que ces défis et préoccupations sont légitimes et doivent être pris en compte par les employeurs et les décideurs politiques. Un dialogue ouvert et inclusif entre toutes les parties prenantes est essentiel pour développer un cadre juridique et des pratiques éthiques qui

permettent de maximiser les avantages de l'IA sur le marché du travail au Mali tout en minimisant ses risques potentiels.